



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -

☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20180927-2018-47-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2018  
Date de réception préfecture : 02/10/2018

# SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

## 2018- 47 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 Septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 septembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 18

### Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

### Titulaires absents :

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

### Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

### Présent :

Marc REYMONDON, représentant suppléant au collège électoral pour la commune de Machecoul

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 28 septembre 2018

## **2018-47** PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS

Vu l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967 modifiée relative à l'aménagement des conditions du travail, notamment en ce qui concerne les titres – restaurant,

Vu la délibération n°2008-23 en date du 18 juin 2008 portant sur l'attribution de titres restaurant au personnel.

Le mécanisme d'octroi des tickets repas et de remboursement des frais de tournée du SYDELA n'est plus adapté à l'organisation des services. Il apparaît nécessaire d'homogénéiser les pratiques en instaurant un régime identique à l'ensemble du personnel.

Pour cela, il est proposé de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Augmentation du ticket repas de 6,60 à 8 euros.
- Conservation de la participation employeur à hauteur de 60%
- Distribution des carnets en fin de mois avec la paie
- Calcul des jours de présences au réel sur la base du mois N-1
- Pas de distinction entre agents sédentaires et nomades
- Suppression de la notion de frais de tournée et passer aux notes de frais
- Forfait de 15.25 euros pour l'ensemble des salariés sur justificatif
- Pas de note de frais pour les communes d'Orvault et la commune de résidence de l'agent
- Mise en place d'un réel système de contrôle par le N+1 (systématique) et le service comptabilité (par échantillonnage)

Le Comité décide, à l'unanimité de valider cette nouvelle politique de prise en charge des frais de repas du personnel Sydela avec une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Président,  
Bernard CLOUET

